



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction Départementale
des Territoires de la Loire

direction
information et
communication

Une précision apportée aux conditions de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIC-PP)

Saint Etienne, le 3 février 2012

La nouvelle campagne de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIC) est ouverte. **Elle concerne les livraisons** liées aux activités agricoles effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011. Elle est applicable au fioul domestique, au gazole non routier, au fioul lourd et au gaz naturel.

**Les imprimés de demande de remboursement partiel de la TIC
sont disponibles en mairie.**

Il est également possible de les télécharger sur le site de la DDT :
<http://www.loire.equipement.gouv.fr/>

Le montant du remboursement sera de:

0,05 € / litre de fioul domestique et/ou gazole non routier
16,65 € / tonne de fioul lourd
1,071 € / millier de kilowatt-heure

Cette mesure de remboursement partiel est ouverte :

- aux exploitations agricoles, de forme individuelle ou sociétaire, ou mises en valeur par des établissements publics ou des associations;
- aux entreprises de travaux agricoles et aux entreprises de travaux forestiers ainsi qu'aux exploitants forestiers;
- aux CUMA et autres sociétés coopératives agricoles ainsi que les groupements de producteurs agricoles, dès lors que ces entreprises ont une activité agricole ou réalisent des travaux agricoles ou forestiers.

Sont exclus de la mesure, les volumes de fioul domestique et/ou de gazole non routier, de fioul lourd et/ou de gaz naturel utilisés comme combustible dans les industries de transformation de produits agricoles et pour le chauffage des locaux d'habitation ou des locaux administratifs d'organismes agricoles.

ATTENTION : Les dossiers incomplets ou partiellement remplis seront systématiquement retournés pour ne pas pénaliser les dossiers correctement remplis. Il ne sera accepté qu'une seule demande par personne ou société, toutes les demandes multiples seront rejetées.

2 avenue Grüner
CS 90509 42007
Saint-Etienne cedex 1
Téléphone 04 77 43 81 38
Télécopie 04 77 43 81 28
ddt-direction-
communication@loire.gouv.fr
www.loire.equipement-
agriculture.gouv.fr

pièces à joindre obligatoirement à la demande : Toutes les pièces suivantes doivent correspondre à la personne physique ou morale figurant sur le formulaire de demande :

- Numéro SIRET ou SIREN sur la 1ère page du formulaire
- Copies lisibles des factures de fuel domestique, de fuel lourd et/ou de gaz naturel dont la date de livraison est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur,
- Copie de relevé de cotisations ou attestation MSA du demandeur, comme bénéficiaire ou en tant qu'employeur de salariés relevant de ce régime datant de moins d'un an.

Pour les SARL, CUMA, Coopérative... :

- Extrait des statuts ou extrait K-bis mentionnant la nature agricole de tout ou partie de leurs activités pour les sociétés non spécifiquement agricoles (SARL, CUMA, coopératives...)

La demande et les pièces justificatives sont à retourner avant le 15 avril 2012 à :

**DDFIP de la Loire
Cellule remboursement TIC
BP 502
11 rue mi-carême
42007 ST ETIENNE cedex 1**

La DDT de la Loire, direction départementale des territoires est une direction départementale interministérielle dont les principales activités relèvent des compétences du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) et de celui de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Elle compte environ 280 agents au service des territoires : environnement et forêt, agriculture, logement, urbanisme, transports-déplacements, sécurité routière, risques naturels. Son siège à Saint-Etienne, qui accueille celle du Stéphanois, dispose de trois agences dans le département, à Roanne, Montbrison et Pélussin.

CONTACT PRESSE : Hubert HEYRAUD, 04 77 43 81 38